

Les juges vont-ils donner raison au père qui veut l'écriture inclusive à l'école ?

écrit par Christine Tasin | 17 février 2024



Le but de ce père n'est pas de rendre obligatoire l'écriture inclusive à l'école, mais de protéger la liberté d'expression des enseignants et enseignantes qui voudraient la transmettre, et de permettre la libre expression de sa fille, qui s'est déjà fait rabrouer parce qu'elle l'employait devant ses profs. - [terimakasih0](#) / Pixabay



Le but de ce père n'est pas de rendre obligatoire l'écriture inclusive à l'école, mais de protéger la liberté d'expression des enseignants et enseignantes qui voudraient la transmettre, et de permettre la libre expression de sa fille, qui s'est déjà fait rabrouer parce qu'elle l'employait devant ses profs. - [terimakasih0 / Pixabay](#)

**C'est peu de dire que ce genre d'article me met hors de moi.
C'est peu de dire que ce genre de père me fait voir rouge.
C'est peu de dire que ce genre d'enseignant me donne des envies de lui botter les fesses.**

Mes commentaires dans l'article ci-dessous en orange.

«L'écriture classique exclut les personnes qui ne sont ni « ils » ni « elles ». **C.TASIN** : L'écriture classique, précisément, inclut chaque individu de France et de Navarre dans le groupe masculin pluriel « ils ». **Les Français** ont élu Macron. **Ils** ont élu Macron. Ce **ils** générique ne donne aucun renseignement sur le sexe des Français ni sur leur sexualité, c'est juste un auxiliaire grammatical qui évite de répéter un nom « les Français ».

Alors, pauvre tâche, revois ta grammaire, si tu ne l'as pas jetée au feu ! On n'a aucune raison de parler du sexe des

anges à l'école.

L'écriture inclusive inclut les personnes, du coup elles sont mieux dans leur peau. » C'est ainsi qu'Alexia, 11 ans, **pauvre gosse, ça démange de traîner son père au tribunal pour mauvais traitement à enfant !** résume l'enjeu principal de la bataille judiciaire qui se joue en son nom. Son père, Bernard*, enseignant, a décidé d'attaquer l'Etat en justice, estimant la grammaire française telle que préconisée par le ministère de l'Education nationale préjudiciable à sa fille, et notamment cette règle du « masculin qui l'emporte sur le féminin », ou du « masculin générique ». Il a adressé un recours pour excès de pouvoir contre la circulaire du 5 mai 2021, qui proscrit le recours à l'écriture inclusive.*

Espèce de crétin, relis Boileau, notre maître es grammaire : ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément.

Cette circulaire de l'ex-ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer jugeait que « la complexité et l'instabilité » de l'écriture inclusive risquaient de créer des « obstacles à l'acquisition de la langue comme de la lecture » et d'« entraver les efforts des élèves présentant des troubles d'apprentissage ». « Dans le cadre de l'enseignement, [...] il convient de proscrire le recours à l'écriture dite « inclusive », qui utilise notamment le point médian pour faire apparaître simultanément les formes féminines et masculines d'un mot employé au masculin lorsque celui-ci est utilisé dans un sens générique », conclut la circulaire. Pour une fois que Blanquer aura été utile, il faut savourer et applaudir. C'est sans doute le seul, parmi les derniers Ministres de l'EN à avoir gardé, malgré son obédience à la Macronie, à avoir conservé un peu de culture, un peu de bon sens. Pas assez politique pour oublier le sens de la langue.

Les élèves ne pourront plus « se penser et se dire »

Dans son texte envoyé au Conseil d'Etat, Bernard entreprend de démonter un par un les arguments du ministère : « La présente circulaire [...] crée des conditions de travail défavorables aux femmes et aux minorités de genre, dès lors qu'elles seront régies par des textes maintenant des stéréotypes de genre dans la langue, tout comme elle prive [...] les élèves appartenant aux minorités de genre de la possibilité de recevoir des outils langagiers pour se penser et se dire. » « **Des outils langagiers** », qu'en termes choisis ces choses-là sont dites... Je pense, je parle, je fais... quel que soit le « je », garçon, fille, binaire ou non binaire, homo, hétéro ou chaste ascète, le je suffit pour parler de cela. C'est le rôle de tout pronom, qui n'a pas à contenir quelque renseignement sur le genre. Sur le pluriel, c'est nécessaire. Je parle d'une ou de plusieurs personnes.



« Il n'y a pas que des hommes et des femmes sur la terre. J'ai déjà vu des personnes intersexes, et je comprends très bien ce que ça leur fait si on dit quelque chose qui leur déplait », affirme Alexia, qui s'avoue aussi « mal à l'aise » avec la formule du « masculin qui l'emporte ». Elle a, selon son père, été sensibilisée à cette lutte politique en rencontrant des personnes intersexes, notamment, par l'intermédiaire de ses parents. **Bigre ! Comment ont donc pu**

vivre hermaphrodites et autres androgynes qui ont existé de tout temps, acceptés ou pas, à tel point que les hommes ont inventé des personnages comme Dionysos, Hermaphodite ou des Amazones, plutôt androgynes. Cela n'a jamais dérangé écrivains et peuples de parler d'eux avec des pronoms personnels... Logique, non ?

« Protéger la liberté d'expression »

Le but de Bernard n'est pas de rendre obligatoire l'écriture inclusive à l'école, oh qu'il est gentil, qu'il est mignon ! Il ne veut pas la rendre obligatoire mais il veut que chacun soit obligé de la reconnaître, de la manier, de la prendre en considération pour que chaque enseignant ou chaque élève engagé politiquement dans cette lutte puisse assouvir en classe ses obsessions ! Et c'est prof, ça ! pour que mais à tout le moins de protéger la liberté d'expression des enseignants et enseignantes qui voudraient la transmettre, et de permettre la libre expression de sa fille, qui s'est déjà fait rabrouer parce qu'elle l'employait devant ses profs. « Mon prof de sport avait dit « tous », j'avais répondu « touz » et il m'a engueulée », se plaint Alexia. Il t'a grondée, Alexia. Apprends à parler français et à manier les niveaux de langue avant de vouloir que chacun parle ton charabia d'individualistes qui ne voit que son nombril.

« Désormais, cela devient une faute de ne pas utiliser du masculin générique dans une copie. Ce qui n'était qu'un usage parmi d'autres devient le seul accord valable. L'enfant va [voir du point médian dans les usages](#), et différentes graphies dans le monde, mais l'école fait un tri dedans et décide qu'il y en a un qui est une faute. Le message que je porte, c'est que la liberté d'expression doit être protégée. Et qu'il faut éviter la loi du far-west, la loi du plus fort. Et le deuxième objectif avec ce recours est d'essayer de rendre visible les problèmes d'égalité qui viennent du langage, pour que l'Etat s'en occupe vraiment », explique Bernard. Espèce de couillon, le far-west c'est l'absence de loi, justement. C'est l'anarchie, c'est la loi de celui qui l'impose avec un flingue. C'est ce que tu es, petit prof nombriliste.

Car les effets du masculin générique sont concrets, et bien documentés, sur les inégalités. « La sociolinguistique

américaine et européenne a mené un certain nombre d'expériences depuis la fin des années 1970 sur des enfants et des adultes. Ces expériences ont démontré la validité de l'influence de la langue sur les représentations mentales. On peut ainsi citer des études démontrant que le recours à un pronom masculin censément neutre génère des représentations plus largement masculines », argumente le recours en justice, en citant une [étude parue dans la revue American Psychologist](#). C'est toute la thèse également du livre [Le cerveau pense-t-il au masculin ?](#), de Pascal Gygax, Sandrine Zufferey et Ute Gabriel, qui accumule les preuves en ce sens. **Que dire devant cette pseudo-science ?**

Règle commune

Un discours que ne partage pas Cédric Vial, sénateur (LR) de Savoie et rapporteur d'une proposition de loi pour interdire certaines formes d'écriture inclusive. « Il peut y avoir toutes sortes d'opinions mais pour faire société il faut une règle commune. A l'école on apprend le français, pas l'afrikaner, pas l'esperanto, et le français a des règles. »

C'est aussi l'avis du Conseil d'Etat, qui, rebondissant sur la demande d'une association pour annuler une circulaire de l'ex-Premier ministre Edouard Philippe [s'attaquant de manière alambiquée au point médian](#), a jugé en 2019 que cette circulaire « ne saurait en tout état de cause être regardée comme ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes ».

<https://www.20minutes.fr/societe/4076586-20240216-masculin-emp-orte-pere-attaque-etat-justice-estimant-grammaire-prejudiciable-fille>